

Article 29 : Loi Energie – Climat



Structure des informations de durabilité du rapport annuel conformément aux dispositions prévues au V de l'article D.533-16-1 du code monétaire et financier pour les organismes ayant moins de 500 millions d'euros de total de bilan ou d'encours

1. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

OTEA CAPITAL (la « **SGP** ») gère moins de 500 millions d'euros d'encours. Elle présente ci-dessous sa démarche générale de prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de l'article 29 de la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et de son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021, modifiant respectivement les articles L. 533-22-1 et D. 533-16-1 du Code monétaire et financier.

OTEA CAPITAL a établi le présent rapport conformément aux dispositions de l'article 29 de la LEC. Ce rapport est publié annuellement sur le site internet de la SGP. Il est adressé à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

1.1 Résumé de la démarche

Afin de concilier la recherche de performance et le développement des pratiques responsables, des critères ESG sont intégrés et pris en compte dans le processus de gestion des fonds article 8 SFDR. La SGP utilise l'outil de notation de MSCI et MORNINGSTAR (Sustainalytics).

L'approche d'OTEA CAPITAL repose sur l'application de filtres d'exclusion et de l'intégration de critères ESG selon une approche « best effort » et selon un modèle propriétaire.

L'univers de notation est commun à tous les fonds. Il rassemble toutes les valeurs françaises de plus de 25 millions d'euros de capitalisation boursière et toutes les valeurs européennes de plus de 500 millions d'euros de capitalisation ainsi qu'une sélection de très grandes capitalisations américaines.

Exclusions

Sont immédiatement exclues de l'univers toutes les valeurs exerçant dans les armes controversées (bombes à sous munitions, mines anti-personnel, armes chimiques et biologiques) et le charbon, ainsi que toute entreprise réalisant minimum 5% de son chiffre d'affaires dans le tabac. Ces seuils d'exclusion

de 5% et de 0% sont pris en compte individuellement pour chacun des trois (3) domaines d'exclusions (Tabac, armes controversées et charbon) et ne sont donc pas cumulatifs.

Par ailleurs, dans le cas où une valeur détenue en portefeuille se verrait franchir l'un de ces seuils, la SGP sera amenée à céder cette position sur un horizon de six (6) mois.

Ensuite, à partir de la notation MSCI ou MORNINGSTAR (SUSTAINALYTICS), OTE A CAPITAL exclut toutes les entreprises non-notées, toutes les sociétés dont la note globale est supérieure à 35 et tous les titres dont la notation des controverses est de 5/5 (niveau sévère).

Le taux d'exclusion total des sociétés les plus mal notées est ainsi supérieur aux 20% exigés par la réglementation. D'autre part, au moins 90% des valeurs détenues dans les portefeuilles sont notées.

La SGP obtient ainsi son univers d'investissement extra financier

Analyse ESG / Notation

Le choix des dix-huit (18) indicateurs retenus relève de l'intérêt intrinsèque de chaque critère, mais aussi de la fréquence de divulgation de ces informations par les sociétés de notre univers investissement.

Pilier Environnemental (cinq (5) indicateurs)

- Politique de changement climatique / identification des risques liés à l'environnement
- Émissions de GES
- Consommation d'énergie
- Gestion eau
- Gestion des déchets

Pilier Social et Sociétal (sept (7) indicateurs)

- Chaîne d'approvisionnement / fournisseurs
- Turnover
- Diversité homme/femme au sein de l'effectif
- Représentation des femmes au sein de fonctions de direction
- Politique de santé et de sécurité
- Politique de formation des salariés

Pilier Gouvernance (six (6) indicateurs)

- UN Global Compact Signatory
- Diversité homme/femme du comité exécutif
- Niveau d'indépendance du conseil d'administration
- Fonction séparée entre président et DG
- Politique de rémunération de l'équipe dirigeante (alignement des intérêts entre l'équipe dirigeante et les actionnaires et transparence des critères de rémunération)
- Droit des actionnaires

OTEA CAPITAL a fait le choix de surpondérer le critère de gouvernance (à hauteur de 50% de la note) et de pondérer les critères S et G pour 25% chacun, compte tenu de l'importance de la qualité des structures de direction dans les entreprises, ce qui est particulièrement vrai pour les petites et moyennes sociétés.

Une note est ainsi élaborée sur chacun des trois (3) critères (E, S et G).

OTEA CAPITAL a retenu une approche de « best effort », ce qui lui permet de sélectionner des sociétés ayant les meilleures pratiques ESG dans chaque secteur mais de prendre aussi en compte les entreprises performantes dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

La notation « **best effort** » permet d'identifier les sociétés qui, par leurs actions, sont dans une démarche d'amélioration significative en termes de respect du développement durable. La note est donc calculée sur la base de l'évolution de la note ESG sur une période de cinq (5) ans. OTEA CAPITAL vérifie que l'accélération est réelle dans la durée, avec un point d'étape chaque année.

La SGP a ainsi privilégié une approche dynamique, appréciant l'amélioration de la démarche d'une société donnée dans le temps, ce progrès lui apparaissant comme une source de création de valeur pour l'actionnaire.

La SGP recueille les informations dans les données publiques publiées par les sociétés ou par un dialogue avec elles (rencontres fréquentes avec les sociétés tout au long de l'année), auxquelles sont ajoutées les mesures fournies par la base Bloomberg, MSCI et Sustainalytics, dont les informations fournies sont agrégées dans la grille de référentiel mise en place. Les résultats obtenus pour chaque indicateur font ressortir un score et permettent un classement de la société.

Les notations sont mises à jour dans un délai de douze (12) mois ou de manière plus ponctuelle en cas d'information mettant en cause la notation actuelle.

Analyse des controverses

Le suivi des controverses se fait sur la base des informations fournies par MSCI ou MORNINGSTAR SUSTAINALYTICS.

Ces informations sont complétées par une veille permanente de la presse générale et spécialisée pour l'ensemble des entreprises des portefeuilles réalisée par l'équipe de gestion. En cas d'émergence d'une controverse grave nouvelle pour une entreprise d'un des portefeuilles gérés, l'équipe de gestion contacte si possible la société concernée et recueille le maximum d'informations supplémentaires sur les faits.

Si après analyse, la controverse apparaît comme étant sévère voire très sévère ou suscite un doute, le comité de gestion des risques se réunit afin de décider du maintien ou non de l'investissement dans les portefeuilles concernés. Dans ce cadre-là, le rythme de cession d'un titre tiendra compte de sa liquidité et des conditions de marchés, et ce, toujours dans l'intérêt des clients de la SGP

1.2 Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Dans le prolongement de sa démarche ESG et afin de maintenir une relation de confiance et de transparence vis-à-vis des investisseurs, la SGP met à disposition de ces derniers, sa documentation extra financière.

L'ensemble des moyens de communication à disposition de la société sont ainsi mobilisés.

Site internet :

L'ensemble de la politique d'investissement ESG d'Otea CAPITAL est disponible sur le site internet, avec l'accès aux documents suivants dans les informations réglementaires :

<https://otea-capital.fr/politique-esg/>

<https://otea-capital.fr/informations-reglementaires/>

Pour les fonds article 8 SFDR, la SGP met à jour et diffuse sur son site internet annuellement les informations précontractuelles sur les caractéristiques environnementales et ou sociales.

Moyens utilisés

La SGP utilise la notation MSCI ou MORNINGSTAR SUSTAINALYTICS et s'est constitué sa propre base de données en récoltant les données relatives aux critères ESG retenus pour sa notation interne.

Jusqu'en 29 juillet 2024, Sandrine Cauvin exerçait les fonctions de Responsable de l'ESG sachant que toute l'équipe de gestion de la SGP est en charge collectivement des analyses relatives à l'ESG.

1.3 Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

Depuis sa création, la SGP est adhérente de l'AFG et est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies depuis octobre 2021. Les six (6) PRI sont un ensemble de principes d'investissements volontaires qui proposent un éventail d'actions possibles afin d'incorporer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les pratiques d'investissement. Ces Principes ont été développés par des investisseurs sous la conduite des Nations Unies (ONU).

2. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Liste des produits financiers et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité

FONDS	Classification SFDR	Encours au 31/05/2025
AGILIS	8	61 m€
AGORA ACTIONS EUROPE	8	47 m€
ALTAUX SELECTION	8	42 m€
AMERICAN CONVICTIONS	8	17 m€
GALILEO	6	9 m€
SILLAGE	8	2 m€
SMJ	6	6 m€

A la date du 31/05/2025, les encours des fonds sous article 8 représentent 91% des encours des fonds ouverts et 63% des encours totaux gérés (gestion collective et gestion sous mandat) par la SGP.

La SGP publie sur son site internet, www.otea-capital.fr, la liste des fonds ouverts au public et met à disposition gratuitement des investisseurs, la documentation annuelle et périodique de ces fonds